

VOS DÉMARCHES

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Retrouvez ici les informations pratiques.

Recensement

Où vous adresser ? En mairie.

Les pièces à fournir :

- > Une pièce d'identité.
- > Un livret de famille.
- > Un justificatif de domicile.

DÉMARCHE EN LIGNE



RECENSEMENT EN LIGNE

([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/R2054](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Recensement citoyen

CONTACT



ADMINISTRATION

Mairie de La Chapelle-Saint-Sulpice

16 Rue Creuse
77160 La Chapelle-Saint-Sulpice

@ Courriel

01 64 01 68 78

[VOIR LA FICHE](#)

CONTENUS ASSOCIÉS

[ACCUEIL & SERVICES MUNICIPAUX](#)

SITES UTILES



JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)



COORDONNÉES CSNJ

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)



ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)